



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 septembre 2021

DELIBERATION N° 2021/042

L'an deux mille vingt et un, le 27 septembre, à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 22 septembre 2021, s'est réuni à la Salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS : Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Marie-José GROS COISSY, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR : Aldo CARBONARI à Bénédicte GUILLAUMIN, Sandrine CURTET à Stéphane COUDERT

EXCUSES : Aldo CARBONARI, Sandrine CURTET

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers Présents : 17
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine MOUTIN a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/07/2021

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26/07/2021. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2021/042 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC L'ASSOCIATION « EMOTHEA »

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Rapporteuse,

INFORME le Conseil municipal de la volonté de la commune, développée dès l'an passé, de contribuer à des relations plus harmonieuses pour l'ensemble des acteurs du système scolaire,

SOULIGNE la volonté de la Commune de développer ces projets au sein du service périscolaire pour cette année scolaire 2021-2022 ;

INFORME que l'association *Emothéa* peut intervenir auprès des enfants et des adultes (personnels, enseignants, parents) pour développer l'éducation positive et instaurer un climat bienveillant et responsable à l'école, à savoir :

- Ateliers de paix, Conseils citoyens, Activités coopératives, Méthodologie scolaire pour les enfants....

PROPOSE d'autoriser le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente délibération, qui précise les conditions d'intervention et de financement de l'association

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Décision adoptée à l'unanimité.

Affiché le : 30/09/2021
Reçu en préfecture le : 29/09/2021
Exécutoire le : 30/09/2021

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 28 septembre 2021
Le Maire
Nelly JANIN QUERCIA





ISERE
38360 NOYAREY

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE

Entre,

La commune de Noyarey, représentée par le Maire, Mme Nelly JANIN QUERCIA, dûment habilitée en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de la délibération n°2021/xxx en date du 27 septembre 2021,

Et,

L'association EMOTHEA, représentée par Mme Véronique BORNE, sa Présidente,

Considérant la nécessité de développer des relations plus harmonieuses pour l'ensemble des acteurs du système scolaire,

Considérant le projet de l'association d'intervenir auprès des enfants et des adultes (personnels, enseignants, parents) pour développer l'éducation positive et instaurer un climat bienveillant et responsable à l'école, à savoir :

- Ateliers de paix, Conseils citoyens, Activités coopératives, Méthodologie scolaire pour les enfants.
- Suivi du projet, Accompagnement du personnel, Facilitation en éducation positive pour les adultes.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – CALENDRIER D'INTERVENTION

- L'association EMOTHEA, par l'intermédiaire de Mme Isabelle Augueres, interviendra les jeudis hors vacances scolaires pendant l'année scolaire 2021-2022, soit :
 - périscolaire enfants*
11h30-13h30 & 16h30-18h
 - accompagnement personnel*
13h30-14h00
 - Formation* : le mercredi
- soit un total maximal de 121 heures au titre du périscolaire midi et soir enfants, 25 heures au titre de l'accompagnement du personnel, 15 heures au titre de la formation du personnel, et 10 heures pour du suivi de projet.

Article 2 – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Le financement se fera sous la forme d'une participation de la Commune de Noyarey à hauteur de 5000€ sous forme d'une subvention à l'association Emothéa.

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

- La subvention sera versée en deux fois sur l'année scolaire, soit 2000€ avant le 31/12/2021, et le solde, soit 3000€, au premier semestre 2022.

A Noyarey, le 29/09/2021

Le Maire, Mme Nelly JANIN QUERCIA

La Présidente, Mme Véronique BORNE